

### L'accès à l'information : un droit du citoyen

L'accès à l'information environnementale a été reconnu et institué par la Convention d'Aarhus, qui en fait un droit fondamental. Signée par 39 Etats et l'Union Européenne en 1998, entrée en vigueur en France le 6 octobre 2002, elle porte sur le droit du citoyen à l'accès à l'information, à la participation du public au processus décisionnel, et à l'accès à la justice en matière d'environnement.

Ainsi, l'ensemble des données publiques de l'environnement, qu'elles soient détenues par des autorités publiques ou produites pour leur compte, est un bien collectif que l'Etat a pour mission de mettre à la disposition des citoyens, de la société civile et des autorités publiques.

L'article 14 de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) de 2000 reprend ce principe en imposant l'information et la consultation du public dans le cadre de sa mise en œuvre.

Enfin, en France, ce droit est repris dans l'article 7 de la Charte de l'environnement (2005). Cet article fait l'objet de la Loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public.

### Qu'est ce qu'une donnée ?

Une donnée est l'élément qui va permettre d'effectuer une recherche, servir de base à une discussion, un diagnostic, un bilan, etc.

Le terme « donnée » dans le domaine de l'eau regroupe une diversité d'usages (Eau potable, agriculture, industrie, tourisme, etc.) qui nécessite la mobilisation d'acteurs multiples et une politique de l'eau à l'interface de nombreuses politiques publiques (Aménagement du territoire, santé, agriculture, industrie, recherche, transport, mer, etc.). La donnée va ainsi concerner les thèmes :

- Ressource en eau (qualité, quantité, ...)
- Description du milieu naturel (bassins versants, cours d'eau, aquifères, ...)
- Réglementation et Programmation (SDAGE<sup>1</sup>, SAGE<sup>2</sup>, Zonages divers)
- Pollution et dépollution (Station d'épuration, rejets, déchets, ...)
- Usages de l'eau (barrages, prélèvements)
- Documentations sur l'eau (études réalisées)

Différents termes caractérisent une donnée : brute, traitée, valorisée. Par exemple, la **donnée brute** correspond à la valeur de la mesure ponctuelle du débit d'une rivière. La **donnée traitée** concerne la courbe d'évolution de ce débit durant le mois, et la **donnée valorisée** le bulletin mensuel de situation hydrologique qui reprend et commente ces informations.

Les **métadonnées** sont des informations descriptives des données : descriptions des stations et réseaux de mesures par exemple pour la donnée débit du cours d'eau.

### L'organisation des données sur l'eau en France : le S.I.E.<sup>3</sup> et le Sandre<sup>4</sup>

Les données sur l'eau sont produites par une multitude d'acteurs, aussi variés que les thématiques et politiques qu'elles recouvrent. Les organiser est primordial pour permettre leur accès à tous. Mise en réseau des acteurs et sites portail sont deux des clés de réussite.

### Une volonté ancienne en France : du R.N.D.E. au S.I.E.

Au niveau national, le S.I.E. (Système d'Information sur l'Eau), en cours de mise en place suivant les règles

européennes (directive INSPIRE<sup>5</sup> : élaborée par la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, elle vise à établir en Europe une infrastructure de données géographiques pour assurer l'interopérabilité entre bases de données et faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique en Europe), fait suite au R.N.D.E.<sup>6</sup> (1992). Il se place dans un contexte plus exigeant et non plus seulement volontaire, avec les textes tels que la Convention d'Aarhus et la D.C.E.<sup>7</sup>

En effet, la D.C.E. prescrit la mise en place d'un système d'information permettant d'identifier la qualité du milieu, ses causes de dégradation, le rapport coût / efficacité des mesures de restauration possibles, de manière à pouvoir orienter et évaluer les actions à mettre en œuvre pour atteindre un bon état des eaux en 2015.

La **coordination technique et la mise en place du S.I.E.** sont confiées à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, sous autorité du Ministère en charge de l'écologie. L'Onema anime ainsi un dispositif partenarial en recherchant l'échelon le plus pertinent et le plus efficace pour toute action.

L'**organisation du S.I.E.**, et le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs de l'eau dans sa mise en œuvre, sont fixés par le S.N.D.E. (Schéma National des Données sur l'Eau), institué par le décret du 11 décembre 2009. Il précise également comment associer les collectivités, les établissements territoriaux publics de bassin, les associations ou les entreprises.

Dans chaque bassin, l'organisation de l'accès aux données fait l'objet d'un schéma directeur des données sur l'eau (S.D.D.E.). Les systèmes d'information de bassin sont articulés et intégrés au portail national du S.I.E., et aux autres portails de bassins et thématiques.

### Un langage commun : le Sandre

Les données sur l'eau, produites par une multitude d'acteurs, révèlent la complexité de l'organisation de sa gestion (diversité d'usages, acteurs multiples, nombreuses politiques publiques).

#### Les portails des systèmes d'information :

Européen

<http://www.water.europa.eu>

Français

<http://www.eaufrance.fr>

Bassin Loire Bretagne

<http://www.loire-bretagne.eaufrance.fr/>

Bassin Adour Garonne

<http://adour-garonne.eaufrance.fr/>

Poitou-Charentes

<http://www.eau-poitou-charentes.org/>

Pour qu'elles puissent être échangées et réutilisées, associées, comparées, elles doivent être parfaitement décrites, dans un langage commun à tous les acteurs.

C'est le travail du Sandre (Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau), dont le secrétariat technique est assuré par l'Office international de l'eau (OIEau).

### En Poitou-Charentes, une dynamique engagée depuis une douzaine d'années : le R.P.D.E.

Le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (R.P.D.E.) a été mis en place en 2000. Il fédère une cinquantaine d'organismes, dans le but de les mettre en relation, favoriser la circulation, la valorisation et la diffusion des données et informations sur l'eau en Poitou-Charentes. Les problèmes exprimés par les acteurs avaient été :

- Des difficultés de diffusion et de collecte des données

- Des données insuffisamment valorisées
- Des échanges informels
- Une organisation sectorielle des données
- Un manque de moyens humains et techniques

La création du réseau s'est alors réalisée en respectant les recommandations des partenaires, comme l'affichage clair du producteur et la non centralisation de ces données, la mutualisation et la mise en synergie des travaux de chacun.

Le R.P.D.E. est soutenu financièrement principalement par le Conseil régional, et les Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, et de 2008 à 2010 par l'Europe (fonds européens FEDER).

Il veille à :

- s'articuler avec le S.I.E. et les portails de bassin,
- assurer l'interopérabilité avec les systèmes d'information des échelons plus locaux,
- proposer des services spécifiquement dédiés aux acteurs de l'eau en région.

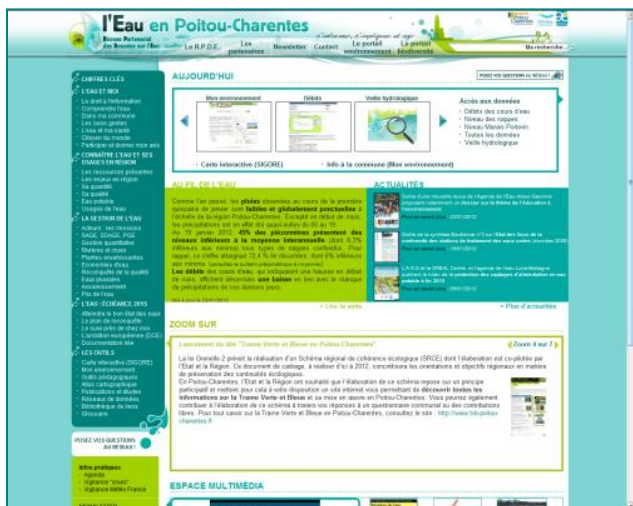
Ces deux dernières étapes sont indispensables pour répondre aux préoccupations locales et régionales.

## Je recherche des informations sur l'eau : le site Internet du R.P.D.E.

En Poitou-Charentes, les données sur l'eau concernent un territoire de près de 26 000 km<sup>2</sup>, 17 000 km de cours d'eau, 29 bassins versants, 440 km de littoral, de nombreuses nappes souterraines, 10 zones humides remarquables, ...

Vous souhaitez connaître la situation de cette ressource en eau ? Vous cherchez des documents pour répondre à vos questions, pour réaliser une étude ou pour organiser une intervention ? Vous avez besoin d'une donnée précise sur un thème ou un territoire en particulier ? ...

Les données brutes, traitées, valorisées, ainsi que l'accès à leurs producteurs, sont mis à disposition sur le site Internet du R.P.D.E.



Des données brutes : Via l'outil SIGORE (carte dynamique)

Des données traitées : Via l'outil SIGORE, Via l'Atlas Cartographique

Des données valorisées : Bilans étiage, enquête sur le prix de l'eau, les différentes rubriques du site : qualité, quantité, eau pluviale, eau potable, inondation, aménagement, milieu et vie aquatique, ... Ces nombreuses informations, autour du droit à l'eau, des enjeux de l'eau en région (sa qualité, sa quantité, quel état des eaux en 2015), se présentent sous forme de rapports, synthèses, supports pédagogiques, actualités, bulletin hydrologique mensuel, documents sur les notions clés liées à l'eau et les problématiques régionales pour comprendre et s'approprier les enjeux de l'eau en région ...

Un atlas cartographique valorise les nombreuses cartes produites par l'O.R.E. sur le thème de l'eau et de l'environnement.

Conformément aux principes de mutualisation et de complémentarité retenus lors de sa création, le site Internet du R.P.D.E. fonctionne en portail : des liens sont organisés avec les sites des acteurs locaux, de bassin ou nationaux.

## Des outils spécifiques en ligne pour connaître la situation de l'eau près de chez soi

Fiches d'informations communales, cartographie interactive, information quotidienne sur les enquêtes publiques en cours et à venir, mesures de restrictions d'eau applicables dans chaque commune, ... : des outils sont développés et disponibles sur le site Internet pour mettre l'utilisateur au centre d'une information environnementale « près de chez soi ».

SIGORE est l'outil de cartographie dynamique qui donne accès géographiquement aux données, en se localisant sur son territoire. Il permet de consulter des informations en temps réel (débit des cours d'eau, piézométrie, etc.).

L'outil Mon environnement propose une fiche synthétique d'information propre à chaque commune de la région.

Le site Info Eau offre à chaque citoyen la possibilité de suivre l'évolution des niveaux des nappes, des cours d'eau, et des prises de restriction ou d'interdiction d'usages sur sa commune.

Le site et les services du R.P.D.E. sont à destination de tous. Ils se développent et évoluent en fonction des besoins exprimés. N'hésitez donc pas à faire part de vos attentes et suggestions à l'équipe d'animation du R.P.D.E..

<sup>1</sup>Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>2</sup>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>3</sup>Système d'Information sur l'Eau

<sup>4</sup>Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau

<sup>5</sup>Infrastructure for Spatial Information in the European Community

<sup>6</sup>Réseau National des Données sur l'Eau

<sup>7</sup>Directive Cadre sur l'Eau

## Contact :

Tel : 05 49 49 61 00

Mel : [rpde@observatoire-environnement.org](mailto:rpde@observatoire-environnement.org)

Site du Réseau Partenarial des Données sur l'Eau :

[www.eau-poitou-charentes.org](http://www.eau-poitou-charentes.org)

Les restrictions d'eau :

[info.eau-poitou-charentes.org](http://info.eau-poitou-charentes.org)

Juillet 2014